

18 décembre 2023

## **SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS – MODIFICATIONS DANS ATTESTRA ET FIN DE LA PÉRIODE D'ADAPTATION POUR LES TRANSPORTEURS**

Attestra a publié dernièrement des communiqués pour informer les utilisateurs de l'application Traces Québec de différents points d'information.

Dans un premier temps, Attestra a publié un bulletin en novembre dernier afin d'informer les transporteurs que la période d'adaptation en lien avec l'application prendra fin le 10 janvier 2024. À cette échéance, les transporteurs n'utilisant pas l'application pour les projets de plus de 200 tonnes métriques risqueront donc de recevoir des sanctions.

Vous pouvez avoir accès au communiqué du 13 décembre dernier en cliquant sur le lien suivant : <https://attestra.com/wp-content/uploads/2023/11/Bulletin-dinformation-Traces-Quebec-Numero-5-novembre.pdf>

Dans un second temps, Attestra vous informe que des modifications ont été apportées au système Traces Québec. Ces modifications visent principalement les lieux récepteurs.

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué en cliquant sur le lien suivant : [https://attestra.com/wp-content/uploads/2023/12/Decembre-2023-Communique-special-lieu-recepteur\\_final-1.pdf](https://attestra.com/wp-content/uploads/2023/12/Decembre-2023-Communique-special-lieu-recepteur_final-1.pdf)

Pour toute question ou demande d'information concernant la traçabilité de sols contaminés excavés, n'hésitez pas à contacter Maître Mathieu Tremblay au 581 741-8243 ou par courriel au [mtremblay@acrgtg.qc.ca](mailto:mtremblay@acrgtg.qc.ca).